

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1377

Artikel: L'autodétermination cadrée
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014577>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domande

DP

JAA 1002 Lausanne

25 février 1999 - n° 1377
Hebdomadaire romand
Trente-sixième année

L'autodétermination cadrée

LA POLITIQUE INTERNATIONALE échapperait à notre emprise de petit pays neutre et douillet. Réflexe devant les malheurs d'autrui: qu'y peut-on? Mais quand des Kurdes occupent les bureaux du parti radical suisse, à Berne même, quand Kosovars ou Bosniaques passent la frontière au Tessin pour être, requérants ou réfugiés, encasernés un peu partout en Suisse, il faut bien admettre que les affaires du monde nous concernent aussi.

L'Europe vit les derniers soubresauts du Traité de Versailles, qui se voulait généreux comme les quatorze points du président Wilson, tout en imposant féroce-ment la loi des vainqueurs, tout en dépeçant les empires russe, austro-hongrois

et turc. La générosité de l'éman-cipation des minorités nationales cachait mal le cynisme de la *Real Politik* et la légèreté des traceurs de frontières. Mais ces frontières-là, après les ripages décidés à Postdam après la Seconde Guerre mondiale sont devenues intangibles (même en Afrique où elles furent parfois dessinées par les coloniaux, à la règle, sur des cartes à grande échelle). L'implosion de l'URSS et de la Yougoslavie ne contredit pas ce constat. L'admission des États au sein des Nations Unies peut être perçue comme une garantie de cette intangibilité.

Dès lors, il appartient à la communauté des Nations, qui fige, dans un souci de paix, les frontières reconnues, de faciliter

et d'accompagner l'autodétermi-nation des minorités. D'abord en exigeant et en garantissant la liberté d'expression pour les porte-parole des mouvements autonomistes. La contrepartie de cet appui devrait être l'engagement des minoritaires de ne recourir qu'à des méthodes non violentes et d'adhérer aux va-leurs de tolérance. Et lorsque les mouvements autonomistes peu-vent faire valoir une histoire, une culture, une langue com-mune, la communauté interna-tionale devrait être légitimée dans son ingérence et ses propo-sitions d'arbitrage.

Ces principes ne seraient que de bons prin-cipes s'ils n'étaient portés par une puissan-
ce politique forte et attractive.
L'Union euro-

*Il faut admettre
que les affaires
du monde nous
concernent aussi*

péenne pourrait tenir ce rôle. Elle est née, créant une Commu-nauté comme un anti-Versailles; elle devrait être capable de réus-sir l'ouverture aux pays de l'Est; elle est en mesure de créer à la fois un droit et une jurispruden-
ce qui soient une garantie réelle pour les minorités; il est dans sa vocation de favoriser des poli-tiques régionales qui consoli-dent les statuts d'autonomie. La pacification des Balkans est un de ces défis.

Et la Suisse, dans cet enjeu? Elle a une expérience historique du respect des minorités. Elle est située en Europe, les Kosovars qui frappent à sa frontière le lui rappellent. Mais elle n'est pas membre de l'UE. Pourtant notre «insularité alpine» n'offre plus d'alibi politique.

AG